

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 3 de l'Ordre du jour

CX/FO 03/3 –Add.2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES MATIÈRES GRASSES ET LES HUILES

Dix-huitième Session

Londres, Royaume Uni, 3 – 7 février 2003

PROJET DE NORME RÉVISÉE POUR LES HUILES D'OLIVE ET LES HUILES DE GRIGNON D'OLIVE

COMMENTAIRES À L'ÉTAPE 6

Les commentaires suivants ont été reçus de la part de la Nouvelle Zélande en réponse à la CL 2001/4-FO et à la CL 2002/49-FO.

NOUVELLE ZÉLANDE

Le Gouvernement de Nouvelle Zélande souhaiterait faire les commentaires suivants :

Commentaires d'ordre général

La Nouvelle Zélande a le souci d'ordre général que le projet de norme, tel qu'il est rédigé, ne prend pas en compte les variations naturelles de la composition des huiles d'olive qui peuvent exister dans différentes parties du monde. La Nouvelle Zélande s'inquiète du fait que le projet de norme aura un effet nocif sur une industrie de l'huile d'olive en expansion en Nouvelle Zélande.

Section 3.9

La Nouvelle Zélande est inquiète au sujet de la proposition de réduire les valeurs de l'acide linoléique de 1.5% à 0.0-0.9%. Cette proposition n'est pas justifiable du point de vue scientifique et ne reflète pas les variations naturelles des taux d'acide linoléique en Nouvelle Zélande. Les changements proposés auront un impact grave sur l'industrie de l'huile d'olive en Nouvelle Zélande et sur sa capacité à la commercialiser sur le plan international.

Appendice – Section 2.1

La Nouvelle Zélande s'inquiète du fait que le taux maximum d'acides gras saturés à la position –2 dans le triglycéride soit fixé à 1.5%. Le taux proposé ne prend pas en compte les taux naturels élevés en acide palmitique de la Nouvelle Zélande et aurait pour effet que l'industrie Néo-Zélandaise, avec celles d'autres pays, serait incapable de parvenir aux caractéristiques requises pour la composition des huiles. Ceci aurait un impact grave sur notre industrie et sur sa capacité à faire du commerce sur le plan international.